

Compte rendu de la journée des partenaires du 11 février 2011

La journée des partenaires du vendredi 11 février 2011 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Départementale.

- **De la Conférence-débat organisée à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la Douane**

Madame la Directrice a remercié une fois de plus les partenaires pour leur participation active aux manifestations ayant marqué la célébration de la Journée internationale de la Douane (conférence-débat et repas de corps).

Elle a précisé que le Message du Secrétaire général de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), l'Allocution de circonstance qu'elle a eu à prononcer et l'exposé présenté à la conférence-débat peuvent être consultés sur le site de la Direction Départementale de Pointe-Noire (www.douanedepartementale.com).

- **De la communication de Monsieur le Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public**

Madame la Directrice a informé les partenaires que le vendredi 4 février 2011, Monsieur le Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public s'est adressé comme prévu aux cadres des Directions Départementales des Impôts et des Douanes du Kouilou et de Pointe-Noire. La communication a porté sur les

performances attendues des deux administrations en exécution de la Loi des Finances 2011.

- **De la vulgarisation des dispositions de la Circulaire N° 088/MFBPP-CAB du 30 décembre 2010 du Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public**

Madame la Directrice a informé les partenaires que Monsieur le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects, accompagné d'une délégation de cadres de la Direction Générale, effectuera en début de semaine une descente à Pointe-Noire. Cette descente aura pour objectif la vulgarisation auprès des cadres et agents des douanes, ainsi que des opérateurs économiques de la Circulaire N° 088 et des Notes de service subséquentes prises par la Direction Générale des Douanes.

- **Des Notes de Service prises par la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects en application de la Circulaire N° 088/MFBPP-CAB du 30 décembre 2010**

Madame la Directrice a rappelé aux partenaires les Notes de Service prises par la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects en vue de la vulgarisation et de l'application de la Circulaire N° 088/MFBPP-CAB du 30 décembre 2010 du Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public.

Il s'agit notamment de :

- la Note de Service N° 059/MFBPP/DGDDI-DRC du 24 janvier 2011 relative à l'obligation de faire inspecter les marchandises par COTECNA avant embarquement ;
- la Note de Service N° 060/MFBPP/DGDDI-DRC du 24 janvier 2011 rappelant la prohibition des exonérations exceptionnelles ;
- la Note de Service N° 061/MFBPP/DGDDI-DRC du 24 janvier 2011 rappelant les dispositions contenues dans le Programme de vérification des importations ;
- la Note de Service N° 062/MFBPP/DGDDI-DRC du 24 janvier 2011 relative à la taxation des véhicules âgés de plus de 10 ans ;

- la Note de Service N° 063/MFBPP/DGDDI-DRC du 24 janvier 2011 relative à la vérification des marchandises exonérées.

Elle a invité les partenaires à se procurer lesdites Notes de Service, en se rapprochant soit de la Direction Départementale, soit de leurs syndicats professionnels. Les préoccupations liées à leur application pourront être débattues à l'occasion de la séance de travail avec Monsieur le Directeur Général des Douanes.

- **Du fonctionnement de la ligne spécialisée desservant le Bureau Principal Extérieur**

Les partenaires ont marqué une fois de plus leur satisfaction pour le bon fonctionnement de la ligne spécialisée desservant le Bureau Principal Extérieur.

- **Du renouvellement des comptes créditaires**

Madame la Directrice a rappelé aux partenaires que seuls les titulaires des comptes créditaires sont habilités à intervenir auprès des banques pour l'authentification rapide des cautions bancaires.

Monsieur MBOUNGOU Joseph de la Société GETMA a souhaité que cette disposition soit vulgarisée auprès des commissionnaires en douane agréés.

- **Des nouvelles dispositions pratiques concernant la souscription des IM9 ET IM8**

Répondant à la préoccupation de Mme PIETROBELLI Nicole, Directrice Générale de TMC, qui avait souhaité que les nouvelles dispositions pratiques concernant la souscription des IM9 et des IM8 soient entérinées par une Note de Service, Madame la Directrice a précisé que ces dispositions relevaient du pouvoir discrétionnaire de la Directrice Départementale.

- **Des consommables informatiques**

Le Chef du SEPI a fait savoir que le seuil d'alerte a été atteint pour certains consommables informatiques. La hiérarchie et la tutelle en sont informées.

- **De la lenteur dans le traitement du courrier**

Monsieur MBOUNGOU Joseph de la Société GETMA a déploré la lenteur observée dans le traitement du courrier déposé à la Direction Départementale.

Pour un meilleur suivi, Madame la Directrice a demandé aux partenaires que tout le courrier soit désormais déposé auprès du Secrétariat de la Direction Départementale.

- **Des contrôles effectués par les Services des douanes et autres organes de contrôle**

Evoquant les plaintes formulées par certains partenaires au sujet de la multiplication des contrôles, Madame la Directrice a rappelé que le renforcement des contrôles fait partie des dispositions prises par la hiérarchie et par la tutelle en vue de la maximisation des performances douanières.

Elle a donc invité les opérateurs économiques à réhabiliter les « sections transit » et à créer au sein de leurs sociétés respectives des structures chargées de la gestion des contrôles. Ces dernières veilleraient au classement et à la mise à jour des dossiers à présenter en cas de contrôle.

Commencée à 8H10, la réunion a pris fin à 9H30.

**La Directrice Départementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame LOEMBA Florence